



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaine réunion
2. COUPES JEUNES – Réunion du 11 janvier 2024
3. GESTION des LITIGES – Restreinte du 4 janvier 2024
4. COMPETITIONS VETERANS
5. ORGANISATION de TOURNOIS – ARTICLE 71
6. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



DISCIPLINE PROCHAINE REUNION



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le **VENDREDI 26 JANVIER 2024** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 21 JANVIER 2024** y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



COUPES JEUNES



Réunion du : Jeudi 11 janvier 2024

Président : M. Marc TINCHON -

Présents : MM. Jean Baptiste BEAUVENTRE – Alain DELHAYE – Jean DENEUVILLE - Michel KLECHA –

Excusés : MM. Pierre MONTAGNE – Pascal WATEL -

Homologation des rencontres des 16 et 17 décembre 2023

Les litiges ont été examinés par les Commissions des LITIGES ADMINISTRATIFS et SPORTIFS et de DISCIPLINE (Voir C.R.).

U18 Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (3ème tour) :

4 rencontres reprogrammées - 3 homologuées - 1 reportée.

U18 Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (4ème tour) :

6 rencontres programmées - 2 homologuées - 4 reportées - 2 exempts : AS COURRIERES – US SAINT POL

U18 Coupe Philippe LEBAS (3ème tour) :

10 rencontres programmées dont 1 reportée du 2^{ème} tour - 7 homologuées - 3 reportées - 3 qualifiés en Coupe ARTOIS : US GONNEHEM CHOCQUES – RC SAINS – FC SERVINS VERDREL

U15 Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (4ème tour) :

6 rencontres programmées - 6 homologuées - 2 exempts : A. AUBIGNY SAVY – HENIN STADE 2

U15 Coupe Gaston POUILLY (3ème tour) :

16 rencontres programmées dont 1 reportée du 2^{ème} tour - 11 homologuées - 5 reportées.

Elaboration des prochains tours de Coupes

Coupe GAMBARDELLA (32ème)

Reste 1 qualifié du District (1 LIGUE : US VERMELLES)

Toutes les rencontres se dérouleront le week-end **des 20 et 21 janvier 2024** sur le terrain du club 1^{er} nommé (Date et horaire à consulter sur le site du DISTRICT).

U18 Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (3ème tour) :

1 rencontre reprogrammée : FC DAINVILLE – ES SAINTE CATHERINE

U18 Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (4ème tour) : Restera 13 qualifiés

4 rencontres programmées :

HENIN STADE – US GONNEHEM CHOCQUES

US BIACHE – FC HINGES

US VIMY – USO MEURCHIN

ES BULLY – FC DAINVILLE ou ES SAINTE CATHERINE (Reportée)

4 qualifiés pour les ¼ de finale : AS BREBIERES – AS COURRIERES – FC LILLERS – US SAINT POL

U18 Coupe Philippe LEBAS (2ème tour) :

1 rencontre reprogrammée.

U18 Coupe Philippe LEBAS (3ème tour) :

2 rencontres reprogrammées.

U18 Coupe Philippe LEBAS (4ème tour) :

Reste 15 qualifiés (- le RC SAINS, forfait en Coupe ARTOIS, ne peut plus participer à cette compétition)

1 rencontre programmée - 5 exempts : US BEUVRY – ES BULLY (b) – US CROISILLES – AAE DOURGES – LILLERS 2/BURBURE - 1 qualifié en Coupe ARTOIS : US GONNEHEM CHOCQUES.

En cas de qualification pour les ¼ de finale de la Coupe ARTOIS, l'US GONNEHEM CHOCQUES ne pourra plus participer à cette compétition.

U16 Coupe ARTOIS :

Sont qualifiés pour les ¼ de finale : AS BEAURAINS – ESD ISBERGUES – COS MARLES – US NOEUX 2 – ES SAINT LAURENT – US SAINT POL – AS VIOLAINES – SSCP WINGLES

U15 Coupe ARTOIS :

Sont qualifiés pour les ¼ de finale : OS AIRE - A. AUBIGNY SAVY – ES BULLY – HENIN STADE 2 – AFC LIBERCOURT – OLYMPIQUE LIEVIN – USSM LOOS – US VERMELLES 2

U15 Coupe Gaston POUILLY (3ème tour) :

5 rencontres reprogrammées.

U15 Coupe Gaston POUILLY (4ème tour) :

Reste 20 qualifiés - 3 rencontres programmées - 4 exempts : US ANNEZIN – AS PP ARRAS – US HOUDAIN – ASSB OIGNIES

AUBIGNY SAVY A. et HENIN STADE 2 qualifiés pour les ¼ de finale de la Coupe ARTOIS, ne peuvent plus participer à cette compétition (Les droits d'engagement seront remboursés).

U15 à 8 Coupe ARTOIS (1er tour) :

13 rencontres programmées - 3 exempts : ES DOUVRIN – US LAPUGNOY – OSC VITRY

Coupes du TERNOIS (Point des engagements)

Rappels : - Un minimum de 6 équipes est requis pour que ces coupes puissent se dérouler.

Sont engagés à ce jour :

U18 (3 équipes): ATREBATE/BOUBERS – CS HABARCQ – US HEUCHIN/LISBOURG
Non retenus (Hors TERNOIS) : FC CALONNE – AAE DOURGES – FC LA COUTURE

Les clubs suivants ont jusqu'au **21 janvier 2024** pour s'engager : ARTESIEN/RIVIERE – US PAS en ARTOIS
– AS VALLEE TERNOISE

U15 (4 équipes) : A. AUBIGNY/SAVY BERLETTE – US MONCHY au BOIS – CS PERNES – AS TINCQUIZEL
Non retenus : FC ATREBATE (Retrait pour U15 à 8) – CS HABARCQ (D2) - Hors TERNOIS : AS PTT ARRAS
– AAE DOURGES – ES SAINT LAURENT

Les clubs suivants ont jusqu'au **21 janvier 2024** pour s'engager : SC ARTESIEN – US BOUBERS – AS
FREVENT – US PAS en ARTOIS – VALLEE TERNOISE/HEUCHIN LISBOURG

Calendrier

20 et 21 janvier 2024 :

Coupes **ARTOIS U18** (4^{ème} tour)

Coupes **LEBAS U18** et **POUILLY U15** (3^{ème} et 4^{ème} tours)

Coupe **ARTOIS U15 à 8** (1^{er} tour)

24 et 25 février 2024 :

Coupes **ARTOIS U18** (Suite du 4^{ème} tour)

Coupes **LEBAS U18** et **POUILLY U15** (Suite du 4^{ème} tour)

Coupe **ARTOIS U15 à 8** (2^{ème} tour)

Divers

En l'absence de FMI, le club recevant doit fournir une feuille de match sous peine d'avoir MATCH PERDU.

Rappel :

Toute demande de DEROGATION doit parvenir au District AVANT les tirages au sort du tour suivant soit dans les 48 heures après la rencontre. Ensuite, l'accord du club adverse sera demandé.

Le Président de la Commission :
Marc TINCCHON.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du jeudi 4 janvier 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Journée du 9 et 10 décembre

SENIORS D5 – POULE D

Rencontre 26759891 : US NOYELLES SOUS LENS (c) – USO DROCOURT (b)

1/ Réserves techniques de NOYELLES SOUS LENS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 12/0.

Amende de 30€ à NOYELLES SOUS LENS.

2/ Réserves techniques de DROCOURT, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 12/0.

Amende de 30€ à DROCOURT.

SENIORS D6 – POULE C

Rencontre 26522374 : FC CUINCHY – US LESTREM (b)

1^{er} forfait de LESTREM.

CUINCHY bat LESTREM par forfait 5/0.

Amende de 25€ à LESTREM.

Match retour à CUINCHY.

FEMININES SENIORS A 8 – POULE D

Rencontre 26861494 : UC DIVION – DR LAMBRES

2^{ème} forfait de LAMBRES.

DIVION bat LAMBRES par forfait 5/0.

Amende de 20€ à LAMBRES.

Match retour à DIVION.

U18 D1 – POULE A

Rencontre 27661770 : FC HINGES – FC LILLERS

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

U18 D2 – POULE B

Rencontre 27661897 : ES SAINT-LAURENT (b) – FC ANNAY

1^{er} forfait de FC ANNAY.

SAINT-LAURENT bat ANNAY par forfait 5/0.

Amende de 15€ à ANNAY.

Match retour à SAINT-LAURENT.

U18 D3 – POULE C

Rencontre 27662064 : ES HAINES – O. HENIN

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

Rencontre 27662066 : USA LIEVIN – ES BULLY (b)

1^{er} forfait de LIEVIN.

BULLY bat LIEVIN par forfait 5/0.

Amende de 15€ à LIEVIN.

U18 D4 – POULE A

Rencontre 27662268 : CS HABARCQ – FC MERICOURT

1^{er} forfait de MERICOURT.

HABARCQ bat MERICOURT par forfait 5/0.

Amende de 15€ à MERICOURT

Match retour à HABARCQ.

Rencontre 27667418 : OSC VITRY – OC COJEUL

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

U18 D4 – POULE D

Rencontre 27662438 : AS VALLEE DE LA TERNOISE - ENT. ANNEZIN AFCLL

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

U17 D2 – POULE A

Rencontre 27662563 : AS TINCQUIZEL – RC LOCON

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission

U16 D2 – POULE A

Rencontre 27662713 : US SAINT-POL – ES LABEUVRIERE

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

U16 D2 – POULE B

Rencontre 27662768 : US HOUDAIN – O. BURBURE

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

U15 D2 – POULE B

Rencontre 27663366 : CS HABARCQ – US NOEUX LES MINES (b)

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

U15 D4 – POULE D

Rencontre 27665699 : ENT. VALLEE HEUCHIN – USO BRUAY (b)

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

COUPE ARTOIS SENIORS

Rencontre 27615957 : AS AYCHY LES MINES – ES LABEUVRIERE

Réserves techniques d'AUCHY LES MINES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/3.

Amende de 30€ à AUCHY LES MINES.

COUPE MALLEZ SENIORS

Rencontre 27482364 : DR LAMBRES – OS ANNEQUIN (b)

Forfait de ANNEQUIN.

LAMBRES bat ANNEQUIN par forfait 5/0

Amendes de 25€ à ANNEQUIN.

COUPE CICA SENIORS

Rencontre 27616415 : FC MERICOURT (b) – FC ATREBATE (c)

Forfait de ATREBATE.

MERICOURT bat ATREBATE par forfait 5/0

Amendes de 25€ à ATREBATE.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.



Le Secrétaire,
Marc TINCHON.





COMPÉTITIONS VÉTÉRANS



VÉTÉRANS à 8 – GROUPE D

AS NEUVIREUIL joue ses matchs au stade de NEUVIREUIL



ORGANISATION de TOURNOIS



ARTICLE 71

✓ Il est constaté que de plus en plus souvent certains clubs organisent des tournois sans en demander l'homologation ce qui en cas d'incident ou de blessure graves engage sérieusement la responsabilité du président du club organisateur.

✓ Il est par ailleurs rappelé que tous les joueurs participants doivent être licenciés et qu'une feuille de match doit être établie (feuille de match papier en l'occurrence).

✓ Enfin lorsque des équipes alignent des joueurs licenciés dans d'autres clubs que le leur il est indispensable d'avoir l'accord de ces derniers (article 221 des Règlements Généraux FFF).

Richard RATAJCZAK.



TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



13 janvier	US ANNEZIN	U11
13 janvier	US BEUVRY	Seniors Féminines
14 janvier	US ANNEZIN	U10
14 janvier	US BEUVRY	U11F – U13F
20 janvier	US ANNEZIN	U13
20 janvier	US BEUVRY	U18
21 janvier	US ANNEZIN	U12
21 janvier	US BEUVRY	U12 – U13